

CHS et conditions de travail

Ainsi que le précise la note d'orientation pour l'année 2007 de la **DPAEP** (**D**irection des **P**ersonnels et de l'**A**daptation de l'**E**nvironnement **P**rofessionnel) « l'évolution de la réglementation donne une nouvelle définition de la santé au travail qui n'est pas seulement l'absence de maladie ou d'accident, mais un bien être physique, mental et social qui devient de plus en plus l'objet du droit de la santé et de la sécurité. ».

Selon l'article 230-2 du Code du Travail, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé « physique et mentale » des travailleurs. Le document unique dont l'arrivée est prévue au deuxième semestre 2007, devrait permettre l'évaluation des risques professionnels et des risques psychosociaux.

Ces risques psychosociaux incluent (cf. note d'orientation) « le stress, les violences internes (verbales ou physiques, y compris le harcèlement) et externes (celle provenant d'usagers ...), la souffrance ou le mal-être au travail ».

Nous sommes ravis que cette orientation soit ainsi clairement fixéeMais nous nous heurtons à la résistance de la direction : il est difficile d'évoquer ces conditions de vie au travail et à priori il paraît insurmontable d'en discuter ...

En effet, depuis de nombreuses années, le SNUI a « porté » lors des différentes instances, CTPD, CDASS, lors d'audiences et CHS, le mal-être des agents confrontés à un processus de transformations profondes de structures et de missions, processus entamé depuis près de 10 ans.

En 2006, les organisations syndicales du MINEFI (DGI, TRESOR, DOUANES, DDCCRF, DRIRE) ont demandé la tenue d'un CHS spécifique « souffrance au travail ».

Seul un groupe de travail a été réuni en Octobre 2006, et, bien que les conditions de travail aient été évoquées, nous sommes « restés sur notre faim » : seule la proposition d'un stage « gestion de stress » pour les agents en contact direct avec le public a été actée.

Lors de la séance CHS du 19 Mars 2007, les organisations syndicales ont réitéré leur demande : un stage de gestion de stress pour 12 agents d'accueil MINEFI ne saurait répondre à nos attentes..

Face au désarroi, au mal-être, à la souffrance des collègues, nous revendiquons la tenue d'un CHS exceptionnel pour faire le point sur les conditions de travail des agents du Val d'Oise afin d'établir, pour les années à venir, une prévention efficace des risques psychosociaux et de réhumaniser, dès à présent, les relations professionnelles (cf. notre analyse du questionnaire).

AGISSONS AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !!!!!!!!!!!!!!!

